

RÉSIDENCE MISSION ARTISTIQUE

Habiter le territoire

2026-2027

Appel à candidatures

■ Date de publication

JEUDI 2 AVRIL 2026

■ Date limite de réception des dossiers

LUNDI 11 MAI 2026

Dans le cadre de la **Convention Territoriale d'Éducation aux Arts et à la Culture tout au long de la vie – Vers un Projet Culturel de Territoire**

La Communauté d'agglomération Arlysère lance un Appel à candidatures

En direction d'équipes artistiques de tout domaine d'expression dont la recherche et la production artistiques sont traversées par les questions d'**habitabilité d'un territoire**, dans une **démarche pluridisciplinaire** (sciences sociales, culture scientifique, artisanat, éducation populaire, numérique, etc.), animées par les **enjeux de participations citoyennes et d'encapacitation**,

de septembre/octobre 2026 à juin/juillet 2027,
avec possible prolongation.

Qu'entend-on par " Habitabilité " ?

*Conditions matérielles d'habiter un lieu, liées, d'une part, au cadre de vie (paysages, patrimoine, ressources disponibles) et d'autre part, à la qualité de vie (accessibilité, mobilité, services, écoles, formation, commerces, santé) ;
et conditions immatérielles (« bien-vivre ensemble ») : vie sociale – coopération, hospitalité, inclusion, convivialité...*

Les questions posées pourraient être les suivantes :

- *Comment les habitants vivent sur leur territoire ? En quoi un territoire est habitable ? Désirable ?*
- *Comment garantir la préservation du vivant ? Comment favoriser la coopération entre le vivant humain et non-humain ?*
- *Comment faciliter la convivialité ? L'intégration ? Le bien vivre ensemble ? Comment développer la coopération entre territoires ?*

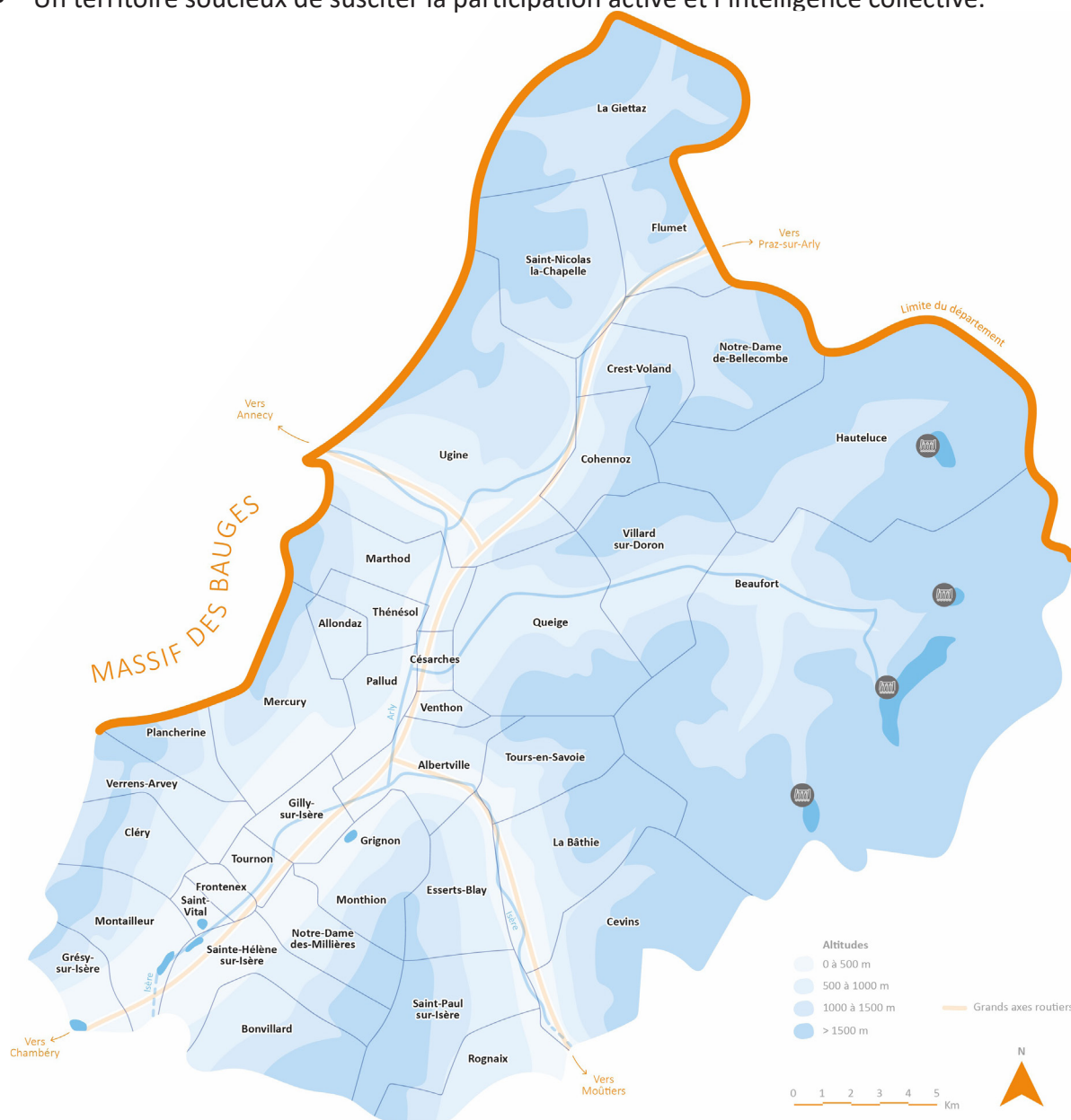
SOMMAIRE

- 1. Arlysère, présentation du territoire d'accueil**
- 2. Contexte et grands axes de la politique culturelle**
- 3. Un état des lieux de la culture sur le territoire (*annexe*)**
- 4. Enjeux**
- 5. Attendus**
- 6. Publics visés et territoires d'action ciblés**
- 7. Durée**
- 8. Calendrier**
- 9. Dossier de candidature**
- 10. Critères d'évaluation**
- 11. Pilotage de la résidence**
- 12. Modalités financières, d'accueil et juridiques**

1. ARLYSÈRE, PRÉSENTATION DU TERRITOIRE D'ACCUEIL

La Communauté d'agglomération Arlysère (61 600 habitants), créée en 2017, réunit 39 communes dont 10 en zone de montagne (8 communes-station). C'est un territoire divers et segmenté : espaces urbains, ruraux, montagnards, communes excentrées, présence de stations, Quartier prioritaire politique de la Ville. 33 communes sont classées rurales et 32 classées au titre de la Loi Montagne. Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de 4 axes :

- Un territoire au service de la transition énergétique et de la biodiversité,
- Un territoire au service des acteurs économiques et de l'emploi,
- Un territoire au service de la cohésion sociale à tous les âges de la vie,
- Un territoire soucieux de susciter la participation active et l'intelligence collective.



Vous trouverez plus d'information sur le territoire Arlysère, composé du Pays d'Albertville, du Beaufortain et du Val d'Arly sur le site web de la communauté d'agglomération :

<https://www.arlysere.fr/agglo/decouvrir-le-territoire/le-territoire-arysere/>

2. CONTEXTE ET GRANDS AXES DE LA POLITIQUE CULTURELLE

Dès sa création en 2017, et sans avoir encore pris la compétence culture, Arlysère a suscité des attentes de la part de la communauté artistique et culturelle, au-delà de la gestion déjà établie, en régie directe ou sous diverses formes de gestion, des équipements culturels d'impact communautaire ou territorial comme l'École Musique & Danse, les Médiathèques Albertville-Ugine, le Dôme Théâtre (scène conventionnée – art en territoire), le Dôme Cinéma et Dôme Gambetta à Albertville ou le Chantecler à Ugine (classés art et essai), etc. Arlysère participe également avec l'État, la Région, le Département et d'autres au financement des programmations artistiques et culturelles de ces structures de gestion communautaire ou associative.

En 2020, la décision de l'Agglomération de nommer un Vice-président en charge de la politique et de la coordination culturelles et deux conseillères déléguées a été le premier signe d'une volonté de développement culturel sur le territoire. Cette décision est suivie en 2021 du recrutement d'une chargée de mission diagnostic culturel.

2023 voit la signature d'une Convention Territoriale d'Éducation aux Arts et à la Culture tout au long de la vie – vers un projet culturel de territoire (CTEAC – VPCT) et l'arrivée de la Micro-Folie Arlysère mobile. En septembre 2024, une coordinatrice et chargée du développement culturel est recrutée. Débute ces années-là une réflexion sur l'opportunité de se doter d'un projet culturel de territoire dont la réalisation s'appuierait sur la mise en place d'instances de dialogue et de coordination entre les élus, l'ensemble des acteurs culturels et les habitants, avec le souci du respect des Droits culturels.

En 2025 et 2026, Arlysère participe au cycle régional d'accompagnement vers un projet de territoire développé par l'Observatoire des politiques culturelles.

Cette résidence mission s'inscrit dans le cadre de la CTEAC-VPCT co-signée par Arlysère, l'État (ministères de la Culture et de l'Éducation), la Région, le Département, Savoie Haute-Savoie Biblio et la CAF. Elle se veut être la première opportunité de création d'une matière pour le futur projet culturel de territoire de l'agglomération.

Les grands axes de la politique culturelle :

↳ **AXE 1 : soutenir la création et la faire vivre sur le territoire**

↳ **AXE 2 : accompagner les initiatives locales et renforcer le pouvoir d'agir des habitants**

↳ **AXE 3 : créer une équité sur le territoire en matière d'EAC et d'accès aux équipements
et à la culture**

3. UN ÉTAT DES LIEUX DE LA CULTURE SUR LE TERRITOIRE (ANNEXE)

- Champs disciplinaires présents

- Les acteurs culturels
- Les acteurs partenaires de l'EAC et de l'action culturelle

4. ENJEUX

L'objectif principal est de renforcer les liens entre cultures, territoires et citoyens. Considérant que le premier capital d'un territoire est ses habitants, l'idée est donc de s'appuyer sur leurs capacités et motivations et tenter d'aller vers de nouvelles formes de participations citoyennes.

L'enjeu serait de soutenir – ou de faire émerger - des initiatives articulant des dimensions artistiques, citoyennes et partenariales autour des problématiques territoriales d'habitabilité, grâce à des médiations.

Les objectifs dépassent ainsi le champ purement artistique. Ils sont de :

- Développer le pouvoir d'agir des habitants ;
- Repérer, identifier les acteurs et les dynamiques culturelles locales, les rendre visibles et les valoriser ;
- Encourager la participation dans la co-construction ;
- Inviter les habitants à être acteurs de leur territoire ;
- Tester une piste de coopération intercommunale et favoriser l'interconnaissance des élus et partenaires dans le domaine culturel.

5. ATTENDUS

↳ Le projet pourra relever de tous les champs disciplinaires. Pluridisciplinarité et transversalité sont attendues (*sciences sociales, culture scientifique, artisanat, éducation populaire, numérique, etc.*).

↳ Il devra être porté par plusieurs artistes/intervenants ayant une structure propre ou s'appuyant sur un opérateur (*bureau de production, lieu labellisé, etc.*). Il s'appuiera sur la démarche et l'identité artistique des artistes.

↳ Il devra être porté par une équipe artistique qui a l'habitude et l'envie de travailler à partir des territoires ; qui utilise le fruit de ses rencontres comme matière artistique et le territoire comme terrain d'inspiration, d'expression et d'expérimentation.

↳ Il devra laisser la place à des idées qui émergeraient, trouver le juste équilibre entre des propositions et la souplesse pour accueillir les initiatives des publics.

↳ Il devra être " situé ", pensé sur-mesure pour le territoire. Le dialogue vallée/montagne devra être engagé.

↳ Il devra tenter d'impulser des coopérations durables au sein du territoire.

↳ Il est également attendu de s'appuyer sur des personnes et lieux ressources identifiés sur chaque bassin de vie et transmis par la coordinatrice culturelle à l'équipe artistique.

↳ Pour ce faire, une grande capacité à mobiliser les habitants, travailler avec des partenaires différents et fédérer des énergies complémentaires sera attendue, ainsi qu'une certaine autonomie.

Sont attendus :

- Des temps de création, des moments de convivialité, festifs, qui pourront éventuellement se raccrocher à des évènements existants ;
- Une approche participative : enquêtes, balades sensibles, écoutes de podcasts et débats, ateliers de diagnostic partagé, ateliers d'écriture, ateliers d'expression ;
- Une création spécifique, avec des temps de diffusion intermédiaires, des étapes de création dans les communes au fil de l'eau, en espace public, dans les villages, en espaces non-dédiés ;
- La réalisation d'un support physique diffusable afin de permettre au projet de continuer à exister après la résidence. Une déclinaison ou version numérique de ces contenus et/ou supports devra également être envisagée.

6. PUBLICS VISÉS ET TERRITOIRE D' ACTIONS CIBLÉS

Habitants et/ou membres d'associations, de structures locales, enfants et familles, devront prendre part à l'aventure humaine proposée à partir des qualités et savoir-faire qui leur sont propres, conférant au projet son authenticité locale.

Le projet doit avoir une portée intergénérationnelle. La médiation et les contenus de communication seront portés par l'équipe avec le soutien de la coordinatrice et des acteurs culturels.

Bassins de vie pressentis :

↳ **Le Val d'Arly**

La Giétaz, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Flumet, Crest-Voland, Cohennoz et Notre-Dame-de-Bellecombe

↳ **Le Quartier prioritaire politique de la Ville d'Albertville**

Champs de mars, Contamine et Val des roses

↳ **Sur le secteur de la Basse Tarentaise**

La Bâthie, Cevins, Esserts-Blay, Tours-en-Savoie, Saint-Paul-sur-Isère et Rognaix

↳ **Sur le secteur de la Haute Combe de Savoie**

Grésy-sur-Isère, Montailleur, Saint-Vital et Frontenex

Un appel à manifestation d'intérêt est lancé auprès des communes des bassins de vie pressentis : selon les retours, un plan d'interventions sera élaboré par Arlysère, auquel l'équipe artistique devra répondre.

La résidence pourrait se poursuivre sur l'année 2027/28 sur d'autres bassins de vie.

7. DURÉE

Environ 3 mois de présence sur l'année scolaire 2026/27, à déterminer en fonction du projet.

8. CALENDRIER

Jeudi 2 avril 2026

Publication de l'Appel à candidatures / publication de l'Appel à manifestation d'intérêt auprès des communes des bassins de vie pressentis

Lundi 11 mai 2026

Date limite de dépôt des dossiers de candidatures - Phase 1 - par mail à maeva.chaplain@arlysere.fr

Mi-mai 2026

Pré-sélection et contact de 2 ou 3 équipes

Lundi 1^{er} juin 2026

Date limite de dépôt des dossiers de candidatures - Phase 2 - par mail à maeva.chaplain@arlysere.fr

Lundi 22 et mardi 23 juin 2026

Entretiens avec les 2/3 équipes retenues avec un comité composé d'acteurs de la culture, d'habitants et d'élus

Fin juin 2026

Choix final. Phase de repérage/rencontres/visites jusqu'au démarrage, calendrier pensé conjointement

Septembre/octobre 2026

Démarrage de la résidence

9. DOSSIER DE CANDIDATURE

PHASE 1

- Une présentation de votre collectif/compagnie/équipe, des artistes et intervenants
- Un dossier artistique (pouvant contenir des liens numériques) présentant notamment des projets/résidences que vous avez pu mener sur d'autres territoires
- Votre proposition sur 2/3 pages maximum pour répondre aux enjeux et attendus de la résidence, en exposant vos modalités de travail, votre manière d'explorer la thématique, de travailler avec les publics, les acteurs du territoire, etc.

PHASE 2

- Préciser les modalités de travail, sur le volet création et sur le volet immersion/ transmission
- Fournir un calendrier, en adéquation avec les spécificités du territoire (*haute-saison touristique par ex.*)
- Fournir un budget prévisionnel (*rémunération des artistes et intervenants, frais d'administration et de coordination, de conception, de médiation, de livraison, etc.*)

10. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les dossiers reçus seront étudiés selon les critères suivants :

- Pertinence de l'intention artistique (et renouveau esthétique) au regard de la thématique, des enjeux et des attendus. Références artistiques et qualité du travail proposé ;
- Capacité de portage : expérience et solidité du porteur de projet, modalités d'organisation de l'équipe, faisabilité et découpage du calendrier, cohérence du budget par rapport au projet et temps effectif sur place ;
- Capacité de co-construction : méthodologie partenariale pour le montage des actions ; faisabilité avec les différents publics potentiels, manière d'aborder l'encapacitation.

11. PILOTAGE DE LA RÉSIDENCE

La résidence sera accompagnée par la coordinatrice, sous couvert des élus du territoire. Elle sera la référente de l'équipe, son interlocutrice privilégiée. Elle la guidera dans la découverte du territoire (*champ culturel, associatif, social, éducatif, médico-social, équipes communales, etc.*). Elle veillera aux bonnes conditions de son séjour et de son travail et facilitera les rencontres avec les publics visés.

Le porteur de projet prévoit une personne référente en charge de la coordination du projet et de ses différents intervenants et partenaires. Des temps de réunion avec les partenaires institutionnels, aux temps de co-construction avec les acteurs locaux et à la mise en œuvre effective de chaque action, la coordination sera un maillon important de la bonne réussite du projet.

L'équipe, une fois les premiers contacts établis, devra ensuite gagner en autonomie dans la médiation vers les publics et dans l'organisation de ses actions. Elle devra rendre compte régulièrement de son action sur le territoire.

12. MODALITÉS FINANCIÈRES, D'ACCUEIL ET JURIDIQUES

Le budget sera affiné avec l'équipe retenue selon le projet et à partir du prévisionnel projeté. L'enveloppe globale ne devra pas excéder **35 000 € TTC** (*financements fonds propres et DRAC*).

Cette dotation comprend tous les frais de déplacements, de restauration, d'hébergement (*la coordinatrice facilite et accompagne la recherche des hébergements*), de productions d'œuvres, de livrables, d'interventions.

Véhicule indispensable / se renseigner sur la spécificité du territoire montagneux.

La résidence fera l'objet d'une convention signée entre l'équipe artistique et l'agglomération. Elle précisera le cadre réglementaire dans lequel s'établit la résidence et détaillera l'ensemble des actions.

L'équipe retenue devra avoir un numéro de SIRET et une structure juridique en capacité de facturer.



Contact et information:

Maëva Chaplain – Chargée de coordination et de développement culturel
maeva.chaplain@arlysere.fr ☎ 07.86.72.61.27

Un état des lieux de la culture sur le territoire

1. Champs disciplinaires présents

Patrimoine, littérature et lecture publique : ces domaines structurés par de longues années de politiques publiques, sont les plus déployés sur l'ensemble du territoire : **Les Villes et Pays d'Art et d'Histoire** (VPAH), Albertville et les Hautes vallées de Savoie, le **Musée d'Art et d'Histoire de Conflans** et le réseau des **musées** et **Centre d'interprétation Tremplin 92**, portent l'essentiel des actions, pour le patrimoine.

Pour la lecture publique, la **médiathèque intercommunale Albertville-Ugine**, les nombreuses **bibliothèques** et le **Réseau Lever l'Encre** s'adressent également aux personnes éloignées de l'offre culturelle (*petite enfance, public familial*) ainsi qu'aux personnes en situation d'illettrisme.

Spectacle vivant : essentiellement porté par le Dôme Théâtre, et quelques artistes et associations actives (*théâtre, danse, cirque, marionnettes etc.*).

Arts visuels : presque exclusivement relayés par des **pratiques amateurs et associatives**, ainsi que par l'**Atelier Conflans**, atelier de création graphique, d'enseignement de la gravure et de pratiques amateurs, et depuis 2019, par le **Centre d'art et de rencontres Curiox**, à Ugine, expositions et résidences de création, arts plastiques et design en lien avec l'architecture. Ainsi le Centre d'art et de rencontres Curiox, et l'Atelier Conflans, lieux de création, dédiés aux arts visuels, nourrissent leurs actions du patrimoine qui les constituent, architecture pour le premier, gravure et typographie associées à la collection exceptionnelle des presses d'Alain Bar, pour le second.

Curiox et le Festival Univers Numériques d'Ugine (UNU), UNU #4 en 2026, en lien avec l'**Ecole Intercommunale de Musique et de Danse** et la **Micro Folie Mobile** devrait avoir vocation à s'étendre et structurer leurs actions sur le territoire Arlysère.

Enseignement musical : mission de l'**Ecole Intercommunale de Musique et de Danse**, notamment dans le cadre des **Classes à Horaires Aménagés Musique** (CHAM). L'Ecole est étroitement liée aux pratiques amateurs, formations musicales, et festivals (*orchestres, fanfares, chorales, collectifs*) nombreuses en Arlysère, et le plus souvent soutenues par les communes. Ces formations se produisent à la fois dans les villes Albertville et Gilly-sur-Isère, Ugine, mais aussi dans le Beaufortain et Val d'Arly, avec l'Association Art et Culture en Arly, ainsi qu'à l'extérieur du territoire Arlysère.

Cinéma : par son modèle économique et la nécessité d'équipements spécifiques, est concentré sur Albertville avec le **Dôme Cinéma**, **Gambetta** et cinéma **Chantecler** à Ugine portés par l'association **Les Amis du Cinéma** ; il draine essentiellement les publics alentour pour sa programmation, mais ses actions éducatives et culturelles se déploient sur l'ensemble du territoire.

Le Grand Bivouac, en partenariat avec les Amis du Cinéma pendant le Festival ou tout au long de l'année, contribue également aux actions éducatives et culturelles, particulièrement dans les domaines du documentaire et de la citoyenneté.

2. Les acteurs culturels

Dédiés à la diffusion, création et à l'action culturelle en Arlysère, certains ont dans leurs objectifs prioritaires le développement de l'Education Artistique et Culturelle (EAC) qui relève pour la plupart d'entre eux de financements croisés et conventionnés, de l'Etat, la Région, le Département, les communes et Arlysère.

- **La Médiathèque Albertville-Ugine**
- **L'Ecole Musique & Danse** (4 sites ancrés sur les communes d'Albertville, Ugine, Beaufort et Grésy-sur-Isère)
- **L'ADAC/Le Dôme Théâtre**, Albertville, scène conventionnée d'intérêt national, " art en territoire "
- **Les Amis du Cinéma** sur les villes d'Albertville et Ugine (diffusion, éducation à l'image et aux médias)

Ces 4 structures relèvent ou sont majoritairement financées par la CA Arlysère et ont pour vocation de rayonner sur l'ensemble du territoire.

- Les réseaux des bibliothèques du territoire (dont Beaufortain et Val d'Arly)
- Le service culture et patrimoine d'Albertville avec Le Musée d'Art et d'Histoire de Conflans, la Ville d'Art et d'Histoire d'Albertville et environs, le Pays d'Art et d'Histoire des Hautes Vallées de Savoie, (Ugine, Beaufortain et Val d'Arly) - Fondation Facim (patrimoine, recherche scientifique, cultures des territoires et tourisme)
- Le Centre d'Art et de Rencontres Curiox à Ugine (arts visuels, design et architecture, patrimoine et création, résidences d'artistes) géré par la Ville d'Ugine
- L'Atelier Conflans/ Albertville (atelier gravure, typographie, livres d'artistes, et modelage, patrimoine et création)
- Le Grand Bivouac (littérature et cinéma documentaire, débats d'actualité), Albertville
- Univ Pop, Association, (éducation tout au long de la vie, popularisation des savoirs et cultures), Albertville
- L'Association Art et culture en Arly - Orchestre Symphonique du Festi'Val d'Arly, Orchestre éphémère, (stage de direction d'orchestre, création). St Nicolas la Chapelle
- Les artistes professionnels ou amateurs, les associations culturelles ou de pratiques amateurs : très actifs et concernés par l'EAC, certains se sont regroupés en collectifs.

3. Les acteurs partenaires de l'EAC et de l'action culturelle

- Les établissements d'enseignements du territoire, de la maternelle au Lycée, publics et privés : **64 écoles** dont **6 en Beaufortain** et **4 en Val d'Arly**, **6 collèges**, à Albertville, Ugine et Beaufort, **5 lycées**, à Albertville et Ugine
- **Le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Social d'Arlysère)** : personnes âgées, petite enfance, enfance-jeunesse, est un relais privilégié, en lien avec la plupart des acteurs culturels du territoire avec lesquels il développe des actions ciblées en direction de ses usagers, dans un esprit intergénérationnel.
- Les **associations d'animation socioculturelles** d'Albertville, d'Ugine, mais aussi du Beaufortain avec l'**AAB** à Beaufort (*Association d'Animation du Beaufortain*) et du Val d'Arly avec **VVA** à Flumet (*Vivre en Val d'Arly*)
- Des **tiers lieux et cafés associatifs** : Vita'Mine à Albertville, le Fabulieu à Notre-Dame des Millières, le café associatif de Villard-sur-Doron, etc.
- Les nombreux acteurs de la politique de la Ville (le QPV à Albertville : Champs de mars, Contamine, Val des roses).